

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 5 mai 2008 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Marcelle Neville, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Serge Robichaud formant quorum et présidé par le Maire.

80-05-08 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-05-08 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle que les procès verbaux de la séance tenue le 7 avril 2008 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-05-08 *CONSIDÉRANT* le dépôt et la lecture du projet des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2007 préparé par les vérificateurs, PriceWaterhouseCoopers ;

*CONSIDÉRANT QUE* les états financiers de la Municipalité démontrent que l'année se termine avec un surplus des revenus sur les dépenses de 191 905.\$ ;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet des états financiers est fidèle aux livres de la Municipalité ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé et préparé par les vérificateurs, PriceWaterhouseCoopers, les états financiers de la Municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction et de lotissement du mois d'avril 2008 a été déposé et reconnu par le Conseil.

83-05-08 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM08-84 déposée par M. Stéphane Renaud, propriétaire du lot #988-64 situé au 121 rue Desrochers ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande a pour effet d'implanter un garage attaché à une résidence unifamiliale à 7,0 m de la ligne d'emprise alors que le règlement de zonage #273, article 6.1.1 et la grille des spécifications stipulent que la marge de recul avant est de 10,0 m ;

**2220**

83-05-08

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité a déjà accordé des dérogations mineures à 7,0 m de la marge de recul avant sur la rue Desrochers ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'implantation d'un garage attenant au bâtiment principal serait impossible à 10 m de l'emprise de rue ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la dérogation mineure #DM08-84 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM08-84.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-05-08

*CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM08-85 déposée par M. Doug Boudreau, propriétaire du lot #266-55 situé au 39 rue Birch, zone #22H ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande a pour effet d'implanter un garage détaché à 2,42 m du bâtiment principal qui empiéterait dans la marge de recul avant secondaire donnant sur la rue Cedar, alors que le règlement de zonage #273, article 6.1.1 et sa grille de spécifications ainsi que l'article 7.1.4, 4<sup>e</sup> paragraphe stipulent que la marge de recul avant est de 10,0 m sur toutes les façades du bâtiment et qu'un bâtiment secondaire doit être à 3,0 m du bâtiment principal ;

*CONSIDÉRANT QUE* la pente actuelle de ce terrain ne permet pas de déplacer le garage projeté vers l'arrière du terrain situé sur un coin de rue ;

*CONSIDÉRANT QUE* la refonte des règlements d'urbanisme devrait prévoir introduire la notion de cour avant secondaire avec des normes plus souples et spécifiques ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, avec modifications, de la dérogation mineure #DM08-85, comme suit :

- 1° que la distance de 3,0 m entre le garage projeté et le bâtiment principal soit respectée ;
- 2° que l'autorisation de construire en cour avant sur la rue Cedar soit accordée conditionnelle à ce qu'elle respecte une distance minimale de 7,0 m ;
- 3° que le ponceau sur la rue Cedar soit enlevé et que le reboisement de la partie de terrain située entre la rangée de cèdres actuelle et le coin de la rue soit fait.

**2221**

84-05-08

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe, avec modifications, la présente demande de dérogation mineure #DM08-85 ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit tenue lundi, le 2 juin 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

*AVIS DE PRÉSENTATION* est donné par la présente par le conseiller Jean-Marc Beaulieu qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #365 intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #273 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE À MÊME LES ZONES 03AF, 05AF, 18B, 35RF ET 52RF, QUI CRÉE UNE AIRE VISANT À PROTÉGER LA ZONE DE RECHARGE DES PUIITS MUNICIPAUX »**

85-05-08

*CONSIDÉRANT* le projet de règlement #368 relatif aux nouveaux développements abrogeant et remplaçant le règlement #328 ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de présentation du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2008 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte le projet de règlement #368 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 2 juin 2008 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

86-05-08

*CONSIDÉRANT* l'appel d'offre par invitation pour le service d'entretien du réseau d'éclairage public de rues débutant le 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2009 ;

*CONSIDÉRANT QU'*une soumission ont été reçue, soit :

**2222**

86-05-08

	<u>1 an</u>	<u>3 ans</u>	<u>5 ans</u>
Électricité André Langevin	11 663.19\$	12 246.35\$	12 858.67\$

*CONSIDÉRANT QUE* le renouvellement du contrat actuellement en vigueur est moins dispendieux qu'un nouveau contrat ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

*QUE* la Municipalité de Shannon rejette la soumission d'Électricité André Langevin Inc. pour le service d'entretien du réseau d'éclairage public de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

87-05-08

*CONSIDÉRANT* la résolution #61-04-2007 octroyant un contrat d'un (1) an pour le service d'entretien du réseau d'éclairage public de rues à Gebourg Construction Inc. ;

*CONSIDÉRANT* l'offre de renouvellement pour une période d'un (1) an au coût 11 600.\$ du 1<sup>e</sup> mai 2008 au 30 avril 2009 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'appel d'offre pour un nouveau contrat reflète un coût plus élevés et le rejet de la seule soumission reçue;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

*QUE* la Municipalité de Shannon renouvelle le contrat de service d'entretien du réseau d'éclairage public de rues avec Gébourg Construction Inc. pour une période d'un (1) an, jusqu'au 1<sup>e</sup> mai 2009 au coût annuel de 11 600.\$, taxes en sus, et renouvelable, par résolution du Conseil en avril 2009, pour un (1) an additionnel ;

*QUE* s'il y a ajout de luminaires, ils seront facturés en surplus au prorata du contrat, soit 19.18\$ par luminaire par année ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate Gébourg Construction Inc. pour agir auprès d'Hydro Québec pour et au nom de la Municipalité de Shannon ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Marcelle Neville, Maire suppléante et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit contrat de service pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

88-05-08

*CONSIDÉRANT* la demande de soumission par invitation pour le marquage de la chaussée des rues ;

*CONSIDÉRANT QUE* trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

Gonet B.G. Inc.	estimé 7,800.\$, taxes en sus, coût au m.l.
Signalisation Girard Inc.	8,555.\$, taxes en sus
Scell-Tech Inc.	9,588.50\$, taxes en sus

**2223**

88-05-08

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate le plus bas soumissionnaire, soit Gonet B. G. Inc. pour le marquage de la chaussée des rues avec les quantités stipulées à la demande de soumission et qui font partie intégrante de la présente, et ce au coût maximal de 7 800.\$, taxes en sus.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

89-05-08

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde un remboursement maximum aux employés de la voirie pour l'achat de bottes de sécurité comme suit :

employés permanents	200.\$ aux deux (2) ans
employés saisonniers	120.\$ aux deux (2) ans

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

90-05-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise des réparations au Kubota au coût estimé de 6 455.\$, taxes en sus.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

91-05-08

*CONSIDÉRANT* le document préliminaire sur l'étude des besoins en matière de transport collectif présenté au conseil des maires en février 2008;

*CONSIDÉRANT QUE* la MRC souhaite organiser une rencontre conjointe avec les municipalités regroupées sur la base des trajets proposés dans le but d'explicitier davantage le projet ainsi que les retombées de l'implantation d'un transport collectif régional et sa mise en œuvre éventuelle ;

*CONSIDÉRANT QUE* la MRC souhaite la participation du maire, de la direction générale et celle d'un conseiller municipal ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

*QUE* la Municipalité de Shannon désigne M. Claude Lacroix, conseiller, pour siéger sur le comité de transport collectif à la MRC de La Jacques-Cartier.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2224**AVIS DE  
MOTION

*AVIS DE PRÉSENTATION* est donné par la présente par le conseiller Jean-Marc Beaulieu qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #368 intitulé :

**« RÈGLEMENT SUR LA GESTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC  
AINSI QU'À L'ABROGATION ET LE REMPLACEMENT DU  
RÈGLEMENT #287 »**

92-05-08

*CONSIDÉRANT* la demande de soumissions publiques pour les travaux de construction d'un aquajoux (jeu d'eau) au parc municipal ;

*CONSIDÉRANT QUE* quatre (4) soumissions ont été reçues, soit ;

Entre. Coulombe & Guérard Inc	112 424.\$/1 <sup>e</sup> prix, taxes en sus
BMQ Inc.	107 982.\$/1 <sup>e</sup> prix, taxes en sus
Orléans Inc.	134 860.\$/1 <sup>e</sup> prix, taxes en sus
Tessier Récréo-Parc	114 792.\$/1 <sup>e</sup> prix, taxes en sus

*CONSIDÉRANT* la résolution #76-04-2008 autorisant l'appel d'offres et accordant un budget de 90 000.\$ pour ce projet ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune soumission n'est conforme aux exigences stipulées dans l'appel d'offres et qu'elles dépassent le budget autorisé ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

*QUE* la Municipalité de Shannon rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-05-08

*CONSIDÉRANT* le projet de construction d'un aquajoux (jeux d'eau) au parc municipal ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Shannon a rejeté toutes les soumissions reçues ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

*QUE* le seul fournisseur de ces jeux d'eau est la firme de Tessier Récréo-Parc Inc. ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'achat des jeux d'eau individuels de la firme Tessier Récréo-Parc Inc., au coût de 62 815.\$, taxes en sus ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon mandate MM. Pierre Vachon et Yves Tardif pour la préparation et l'installation de ces jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2225**

94-05-08 *CONSIDÉRANT* la demande de soumission par invitation pour les travaux d'agrandissement et de rénovations du terrain de jeux de pétanque ;

*CONSIDÉRANT QU'*une (1) soumission a été reçue, soit :

GLP Paysagistes Inc. 5 582.\$, taxes en sus

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate GLP Paysagistes Inc. pour les travaux d'agrandissement et de rénovations du terrain de jeux de pétanque, et ce au coût soumissionné de 5 582.\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

95-05-08 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la construction d'un gazébo de 15 x 24 sur le site du terrain de jeux de pétanque et du parc de jeux d'eau en régie interne, et ce au coût estimé ne dépassant pas 10 000.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-05-08 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'achat de trois (3) étagères doubles pour la bibliothèque municipale au coût estimé de 2 510.70\$ livraison et installation incluses, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**96-05-08A – voir page 2227**

Une liste de correspondance a été déposée et reconnue par le Conseil.

97-05-08 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville que les comptes suivants soient payés :

Annuaire G.B. Inc. – publicité annuaire 2008.....	578.87\$
Antoine Deschênes – réunion CCU.....	45.00
Archambault – livres .....	29.34
Axco Aménagements Inc. – déneigement & travaux en surplus .	67 131.72
Bell Canada .....	1 832.29
Bell Mobilité – cellulaires.....	333.89
Bernard Gagné – allocation .....	626.58
Bijouterie Millette Enr. – gravures.....	19.98
Bon-Air – réparations réfrigérateur – centre communautaire.....	700.61
Brigitte Olivier – remboursement .....	26.54
Bureautique Lacouline Inc. – réparations .....	224.62
Canac Marquis Grenier – fournitures.....	101.45
Canadian Tire – divers centre communautaire .....	11.27
Canex – batteries.....	14.66

2226

Capital Remboursement – recouvrement de chaises.....	327.34\$
Carl Lambert – pièces et location chauffage au Winterfest .....	557.98
Cash – kilométreage .....	25.20
Centre de Communications de la capitale – cellulaires .....	366.62
Centre Loca-Tout Inc. – pompe à eau .....	994.93
Centre Mécanique Shannon – entretien .....	113.84
Clive Kiley – allocation .....	1 879.75
Communication Duocom Inc. – renouvellement .....	19.95
Delage Soudure Mobile Inc. – réparations.....	101.59
Déneigement Bertrand – location équipements piste cyclable .....	846.56
E.B.Q.M. – copies – photocopieur .....	211.99
Éditions juridiques F.D. Inc. – mises à jour.....	86.10
Éditions Yvon Blais – contrats municipaux – Sylvain.....	104.90
Enviram – honoraires professionnels.....	2 540.76
F.Q.M. – cours sur les cynobactéries .....	112.88
Fernand Dufresne Inc. – essence.....	2 923.99
Fleuriste Flora Gi-enr – semaine des secrétaires .....	33.86
Gaudreau – frais de transport – gros bac .....	56.44
Gébourg Construction – contrat d’entretien et réparations .....	2 071.40
Germaine Pelletier – réunion CCU .....	60.00
Graphic AI Design – plaque de numéro civique.....	11.29
Groupe Altus – Fonds de parcs – valeur pour espaces verts .....	191.89
HD Supply Canada Inc. – fournitures .....	31.05
Heenan Blaikie Aubut – honoraires professionnels .....	5 056.68
Hydro Québec.....	11 653.00
Imprimerie Vitray – Shannon Express .....	3 000.22
Industries Lam-e – manteau de travail – voirie .....	48.04
ITT Flygt – postes de pompage – base .....	77.22
Jacques Poulin – soutien et achat d’ordinateur .....	3 159.32
Jean-Marc Pageau – édifices & contrat .....	2 010.07
La Noble Maison – caucus.....	112.75
Le Soleil – appel d’offres – parc de jeu d’eau .....	477.46
Lucie Laperle – allocation .....	626.58
M.R.C. La Jacques-Cartier – tarification – cour St-Raymond .....	6 341.12
Marcelle Neville – allocation .....	2 726.50
MG Service – fournitures .....	487.90
Michel Filion – réparations .....	85.50
Micro Logic – logiciel.....	224.62
Ministre des Finances – permis – soirée des bénévoles .....	35.00
Oxygène Portneuf Inc. – location cylindres.....	106.83
PriceWaterHouseCoopers – vérification 2007 .....	19 866.00
Produits Chimiques Sany Inc. – aspirateur vertical .....	586.95
Publications CCH Ltée. – mises à jour .....	203.70
Publix (animation) inc. – soirée des bénévoles.....	2 234.94
Qualité Auto – réparations – camions.....	438.72
Québec Science – renouvellement .....	37.78
Quincaillerie Co-Op Ste-Catherine – fournitures .....	31.29
Quincaillerie Durand – divers garages des sports .....	837.25
R. Beaumont & Fils – puit – Wexford .....	9 949.93
Réal Huot – fournitures .....	6 458.37
Registre Foncier – avis de mutations.....	39.00
Reliance Protectron .....	76.02
Réno Dépôt – fournitures.....	54.95
Réseau Biblio de la Capitale – entretien et cartes .....	1 572.65
Réseau de Transport de la Capitale – contrat – mai .....	51 558.24
Réseau Québécois pour la Simplicité – renouvellement .....	25.00
Ronald Tardif – honoraires – wagon de queue.....	286.40
Services Financiers DeLage Landen –contrat.....	1 413.17
Société de la piste J-Cartier/Portneuf – contribution – pavage.....	14 000.00
Sylvain Vézina – kilométreage.....	14.70
Today’s Parent – renouvellement .....	20.26
Yves Quirion – vêtements de travail .....	107.21
	<b>TOTAL</b>
	<b><u>231 388.47\$</u></b>

97-05-08

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2227**

98-05-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie une bourse de cent dollars (100.\$) au diplômé d'études secondaires de l'école Dollard-des-Ormeaux qui s'est mérité le prix "All Around Student Award" pendant l'année scolaire 2007/2008, cette somme devra servir à l'achat de livres au collège de son choix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉCLARATION**

*CONSIDÉRANT QUE* cette année, c'est sous le thème « *Nés pour grandir* » que le *Mois de l'arbre et des forêts* est lancé ;

Cette nouvelle thématique laisse entendre une admiration pour la forêt et un amour qu'on ne saurait cacher, le concept révèle que la forêt est au cœur même de notre vie sociale ;

Le Maire et les conseillers de la MUNICIPALITÉ DE SHANNON proclament:

Le mois de mai « *Mois de l'arbre et des forêts 2008* » et une des façons de célébrer le *Mois de l'arbre et des forêts* est de planter un arbre ;

Et les parents inscrits au programme reçoivent aussi, un plant d'arbre qui pourra grandir avec leur nouveau-né !

PROCLAMÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20h50 par la conseillère Marcelle Neville.

Clive Kiley,  
Maire

Dale Feeney,  
Directrice Générale

96-05-08A

*CONSIDÉRANT QUE* le 23 avril 2008 une demande fut déposé des personnes habiles à voter des zones 04AF et 07H concernant le projet de règlement #355 ;

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

*QUE* la Municipalité de Shannon continue le processus et fixe une journée pour la tenue d'un registre selon la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ